

CONSEIL MUNICIPAL

DU 28.09.2020

PRÉSIDENCE : M Losego Jean-Michel, maire

ETAIENT PRESENTS : MM Bertrand Philippe, Granjon Marc, Saint-Laurans Emmanuel, Guyomard Julien, Boisard Pascal, Paute Alex

Mmes Flambeaux Emilie, Fleurigeon Marie-Hélène, Bergès Monique, Ducourant Aurélie et Saintignan Dominique

Excusés : Gabas Bernard (pouvoir à Philippe Bertrand), Bonnemaïson-Fitte Sylvette (pouvoir à Emilie Flambeaux) et Darnise Laurence (a dû s'absenter dès le début de la réunion)

Secrétaire de séance : Julien GUYOMARD

A l'unanimité, les membres du conseil municipal valident les compte-rendu des conseil municipaux du 05/11/2019, du 25/02/2020, du 09/03/2020, du 10/07/2020, du 27/07/2020 et du 02/09/2020.

DOMAINE ASSOCIATIF

Présentation du projet associatif de La Cafetière

Monsieur le Maire indique avoir sollicité une présentation officielle de la nouvelle association La Cafetière au Conseil Municipal car les objectifs de cette association recoupent certaines compétences ou certains thèmes favoris de la Mairie, demandant de la concertation, de l'entente et requérant peut-être un partenariat différencié par rapport à d'autres associations aux objets plus classiques.

Il donne la parole à M. CARRIE Sébastien et Mme SCHMITT Cécile pour qu'ils effectuent cette présentation du projet associatif de la Cafetière.

Objectif : création d'un tiers-lieu culturel, lieu de loisirs et de travail ouvert à tous

Statut : loi 1901

Missions : Coordination des associations, programme culturel, espace professionnel, espace enfance et jeunesse, petite restauration, ateliers divers proposés à tous les âges et à tous types de personnes.

Développement de partenariats divers et variés.

Un espace co-working est à l'étude (mais besoin d'espace supplémentaire pour répondre aux demandes, en cours de réflexion).

Après la réponse à quelques questions, les représentants des 2 institutions (Mairie et association La Cafetière) conviennent de l'intérêt à maintenir la collaboration, le dialogue et la communication conjointe.

Le Conseil Municipal remercie les représentants de La Cafetière et poursuivent l'examen de l'ordre du jour.

Positionnement sur les subventions 2020 aux associations

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions de subventions à allouer aux associations pour l'année 2020, établies par la Commission Associations au vu des dossiers retournés en Mairie mais aussi en fonction, cette année 2020, du contexte sanitaire qui a fortement bouleversé l'activité associative.

Le principe général retenu par la Commission et proposé pour approbation au Conseil est de n'attribuer que 75% de la subvention qui aurait allouée sur une année normale, tenant ainsi compte des 3 mois de gel des activités lors du confinement puis de déconfinement avant l'été ; et ceci aux associations qui en ont fait la demande.

Après cela, chaque association sera libre de démontrer à la mairie que ses contraintes particulières diverses justifient d'un supplément d'appui financier municipal. Le Conseil statuera alors au cas par cas sur la réalité de ces justifications.

A la lecture du tableau (*ci-annexé*) et des différentes observations, Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ces décisions.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Un courrier de notification de subvention sera adressé aux associations concernées.

Convention avec Alter'Ego pour des prestations de débroussaillage

Alter'Ego se propose d'ouvrir un chantier « débroussaillage » pour occuper les demandeurs d'asile et leur permettre d'effectuer des missions utiles et valorisantes pour le village.

L'idée est de poursuivre la mise en valeur du versant nord du village pour lequel la Mairie avait déjà agi il y a quelques années en abattant sélectivement des arbres devenus trop grands et masquant la jolie perspective du village.

Là, il s'agit de procéder au débroussaillage des parcelles. 2 types de conventions seront établis :

- Une première convention-cadre de partenariat sur le projet entre la Mairie et Alter'Ego
- Des conventions tripartites d'autorisation de passage entre Alter'Ego, la Mairie et les propriétaires privés des parcelles concernées pour définir les règles d'accès et d'intervention sur les parcelles.

Avant l'établissement de ces conventions tripartites, il est proposé que la première intervention porte sur la parcelle de propriété communale au-dessous de l'église afin de tester le fonctionnement du chantier.

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

DOMAINE ADMINISTRATIF

Modification de la délibération sur les délégations au maire de certaines attributions du conseil municipal

Le service du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture a émis des observations sur la délibération prise par le conseil municipal en date du 24 juin dernier sur les délégations attribuées au maire par le conseil municipal.

En référence à la note ministérielle du 20 mai 2020, il convient d'indiquer que le conseil municipal doit expressément fixer des limites ou des conditions des délégations données au maire sur les matières visées aux paragraphes suivants, ou bien expressément dire qu'il n'y a aucune limite :

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code.

21° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas fixer de limite concernant les points 15°, 21° et 22° et de modifier en ce sens la délibération n°2020000040.

Une nouvelle délibération pourrait être adressée au contrôle de légalité en ce sens.

Toutefois, cela permet de voir avec plus de sens collectif le traitement de l'exercice de ce droit de préemption : il est proposé que les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA – document par lequel le droit de préemption de la Mairie est questionné lors des projets de cessions de biens immobiliers en zone U et AU du PLU) soient systématiquement transmises aux 4 adjoints et au Président de la Commission Travaux pour avis, avant signature par le Maire. Le Conseil en sera informé lors de la séance suivante.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Harmonisation tarifs location salle communale

Les tarifs des salles communales ont été fixés par diverses délibérations au gré des besoins. Il conviendrait de les collecter dans un seul document et éventuellement de les réviser.

D'autre part, les demandes de plus en plus régulières pour le Donjon et l'exploitation de ce lieu que nous promouvons nous amènent à fixer un tarif d'occupation.

Monsieur le Maire propose au Conseil de regrouper les tarifs des diverses locations sur un seul document (*voir tableau en annexe*).

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

DOMAINE FINANCES

Dépenses de fonctionnement des écoles 2019/2020

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu comme chaque année scolaire de procéder à la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle auprès des communes limitrophes n'ayant pas ou plus d'école.

Conformément à la circulaire du 12.06.1991 et à la note d'information préfectorale du 19.07.1990, la contribution financière est due en totalité pour l'année scolaire 2018-2019.

- Le montant total des dépenses s'élève à la somme de : 109 966,56 €
- Le nombre d'élèves à prendre en compte s'élève à : 163
- Le montant de la somme par élève est donc de : 674,64 €
- Le nombre d'enfants de l'extérieur pris en compte s'élève à : 58

COMMUNES	NOMBRE ELEVES	PARTICIPATION PAR ELEVES	MONTANT TOTAL
BOUSSAN	12	674,64 €	8 095,68 €
BENQUE	12	674,64 €	8 095,68 €
BOUZIN*	8	674,64 €	5 059,80 €
CAZENEUVE-MONTAUT	1	674,64 €	674,64 €
MARIGNAC LASPEYRES	2	674,64 €	1 349,28 €
MONTOULIEU ST BERNARD*	20	674,64 €	13 155,48 €
PEYROUZET	3	674,64 €	2 023,92 €
ST ELIX SEGLAN *	2	674,64 €	1 011,96 €
IME DUINGUIRARD**	7	337,32 €	2 361,24 €

*Garde alternée

** Occupation de l'école à mi-temps

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Prime Covid-19 au personnel de la Mairie

Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 donne la possibilité aux employeurs de la fonction publique de l'Etat ainsi qu'aux employeurs des collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période.

Lors de la précédente séance, le principe de cette prime a été accepté.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'attribuer cette prime suivant quatre niveaux de mobilisation : 80%, 60%, 40% et 20%. Les 3 responsables de service se verront attribuer 80% de la prime. Le reste des agents se verra attribuer une prime en fonction du degré de

mobilisation de chacun autant au niveau du service technique, des agents d'entretien et du service administratif.

Cette prime sera exonérée d'impôts sur le revenu, de cotisations et de charges sociales.

M.GUYOMARD demande si des agents ne se sont pas plus démarqués que d'autres pour gérer cette situation exceptionnelle.

Monsieur le Maire répond négativement en rappelant que tous les agents ont répondu présents quand on a eu besoin d'eux.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette décision.

Résultat du Vote : POUR : 12
 CONTRE : 0
 ABSTENTIONS : 2

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des voix exprimées.

Proposition d'avancement de grade d'un agent du service technique

M. le Maire informe l'assemblée qu'un agent du service technique a été admis à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité Bâtiment, TP, VRD.

M le Maire propose au Conseil de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre et de supprimer le poste d'adjoint technique.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Engagement d'une mission de diagnostic RH par le Centre Départemental de Gestion

A la demande de M. le Maire, le Centre de Gestion a établi un projet d'accompagnement de la collectivité pour :

- Faire évoluer l'organisation temps de travail.
- Mettre en place des astreintes pour les week-ends et /ou jours fériés.
- Mettre en place le RIFSEEP (régime indemnitaire devenu obligatoire).

M. le Maire présente à cet effet les différentes étapes de cette opération et propose de confier cet accompagnement au Centre de Gestion.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Décision modificative n°1

M. le Maire informe qu'une taxe d'aménagement d'un montant de 260 € a été perçue en 2019 suite à l'obtention d'un permis de construire par un particulier.

Cependant, ce permis ayant été annulé, il convient à présent de procéder à l'annulation et au remboursement de cette somme.

Afin de passer l'écriture comptable, il convient d'effectuer une décision modificative comme suit :

Augmentation de crédits : compte 10226 : 260 €

Diminution de crédits : compte 2031 : - 260 €

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

DOMAINE COMMUNICATION

Abonnement à l'application Panneau Pocket

La Commission Communication propose de mettre en place une application appelée Panneau Pocket : il s'agit d'une application mobile d'alertes et d'information pour les collectivités afin de permettre à leurs concitoyens de recevoir instantanément des notifications sur leur portable.

Monsieur le Maire demande à M. Boisard de faire une démonstration de cette application au Conseil.

M. Boisard précise au Conseil que cette application coûtera à la commune 180 € par an (la première année). Elle informera les habitants sur l'actualité de leur commune allant de l'information pratique (fermeture de la Mairie, de la déchetterie,...) aux événements locaux (manifestations, animations...) en passant par les alertes ponctuelles (respect des consignes sanitaires, alerte météo, etc...).

Cette application reste gratuite pour les usagers.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

DOMAINE TRAVAUX

Proposition de la commission Travaux pour la réflexion Salle des Fêtes

M. Paute, président de la Commission Travaux, présente le projet de réflexion sur la Salle des Fêtes.

Il est proposé au Conseil d'engager dès à présent le recueil d'éléments techniques, administratifs et financiers sur une option non envisagée jusque-là : le regroupement des 2

salles fonctionnelles (salle des fêtes, salle de sports) sur le même site et le même bâtiment, à étages. Bien que cette solution puisse contenir des incertitudes réglementaires (ABF) ou techniques (architecturales), voire financières, elle présente l'avantage de regrouper les points positifs des 2 autres options envisagées (salle de sport laissée là où elle est pour sa proximité au collège, salle de sport transformée en salle des fêtes pour sa proximité avec le centre-ville et le Musée).

Monsieur le Maire demande au Conseil son aval pour engager les investigations nécessaires pour plancher sur ce scénario.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Point d'étape sur le devenir de la salle paroissiale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il va demander une prolongation du délai de la procédure de préemption par une demande de pièces complémentaires au dossier et un droit de visite.

Amende de police 2021

M. le Maire informe les membres du Conseil que les communes ou groupements de communes peuvent chaque année faire une demande de subventionnement au titre des amendes de police, pour la mise en œuvre de nouveaux projets de sécurité routière (aménagement de points d'arrêt, aménagements de sécurité des piétons, création de carrefours, installation de signalisation, etc.).

Il sera présenté à la prochaine séance les projets à inscrire pour 2021 (date limite pour le dépôt du dossier le 31/10/20).

QUESTIONS DIVERSES

Actualité des commissions municipales

Monsieur le Maire présente au Conseil un tableau récapitulatif des dates des réunions des commissions passées et à venir (voir tableau en annexe).

Un compte-rendu des premiers travaux de ces commissions était prévu mais l'horaire tardif de cet examen requiert qu'il soit reporté à la prochaine séance d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.